

Synthèse Café « aider sans s'épuiser »

du 10 juin 2017.

Nous souhaitons rédiger un livre blanc qui recueille toutes les difficultés que rencontrent les patients, aidants. Avec l'aide d'un député, nous comptons transmettre ce livre blanc, afin qu'une loi se dessine qui puisse apporter des réponses à ces difficultés. La mission d'un député ou de son groupe à l'assemblée, sera de proposer une loi cadre, et de contrôler que son adoption est effective sur le terrain.

Notre principale mission est d'apporter notre aide aux aidants qui se heurtent à des obstacles administratifs, institutionnels et organisationnels dans la prise en charge de leur proche en perte d'autonomie.

Nous souhaitons former un comité citoyens composés d'aidants, d'aidés, de professionnels qui fassent remonter toutes les difficultés rencontrées et pour lesquelles il existe des solutions.

Nous regrettons en premier lieu que le secrétariat d'état à la personne âgée ait été supprimé avec le nouveau mandat présidentiel, compte tenu des enjeux : vieillissement de la population, baisse du renouvellement des générations.

Malgré la loi de sécurisation du parcours de la personne âgée¹, la prise en charge d'une personne avec troubles cognitifs modérés à graves restent non prévue par le service hospitalier. Il n'existe pas de cotation d'acte dédiée, car ce n'est pas une pathologie donnant lieu à un traitement ou prise en charge médicale lourde.

¹ Le Paerpa, parcours de santé des aînés, est déployé depuis 2014 sur des territoires pilotes. Constatant que la population de personnes âgées en France ne cesse de croître, le ministère des Affaires sociales et de la Santé a mis en place un dispositif innovant qui s'adresse aux personnes, âgées de 75 ans et plus, dont l'autonomie est susceptible de se dégrader pour des raisons d'ordre médical ou social. L'objectif : préserver l'autonomie des personnes âgées

En principe, la prise en charge relève d'un Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés, une fois la personne diagnostiquée comme nécessitant une prise en charge pour troubles cognitifs limitant sérieusement la personne dans sa vie quotidienne

La problématique qui se pose à différentes cliniques Tivoli, Galienne, Tondu de Bordeaux qui admettent ces personnes âgées arrivées en urgence du fait de leurs troubles cognitifs sévères : que fait-on de ces personnes âgées qui gênent le fonctionnement des services ?

Nous évoquons le cas de Sylvie et Alain, couple d'aidants de leur parent âgé (95 ans). Ils relèvent une difficulté et s'interrogent s'ils peuvent la considérer comme une difficulté : l'aide soignant a subitement décidé de venir faire une toilette, un change et mettre leur mère ou belle mère âgée en pyjama dès 14h 30 pour la nuit. Sylvie et Alain ont téléphoné au service pour dénoncer ce fait, mais pour l'instant il n'a pas été donné suite à leur demande. Ils comptent envoyer un courrier prochainement.

Monique dénonce une situation comparable : une aide au repas est réalisée auprès de sa maman (84ans) qui dure moins d'une demi-heure.

Ces aidants ont l'impression qu'ils dérangent les services inutilement. Les aidants sont soucieux de la dignité de leurs parents, alors que les soignants considèrent que ce sont eux professionnels qui sont dans la norme.

Les informations du jour :

La méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (Maia) dépendant du centre local d'information et de coordination (CLIC) est un dispositif qui peut envoyer des personnes qui sont spécialisées dans « la gestion des cas » très problématiques. Ils sont envoyés au domicile du patient (pas de restriction d'âge), pour analyser la situation et la relation que le patient entretient avec ses proches.

COPEAACO remplace Globule, c'est une plateforme pour professionnels médicaux et paramédicaux de suivi des patients. Cela permet quotidiennement de vérifier la prise en charge effective et régulière du patient.

Dans le secteur de Blaye, il existe une consultation mémoire à l'Hôpital. Les délais d'attente sont longs, lorsqu'on prend RDV.

But : diagnostiquer les maladies de mémoire (troubles cognitifs) ou autres à partir de tests, et cela permet à l'aidant ensuite, de cerner ce que le proche aidé peut effectivement réaliser ou non.

Une équipe spécialisée Alzheimer (ESA) vient sur place (maximum 15 séances) , d'abord en présence de l'aidant, puis vient au domicile de l'aidé sans la nécessaire présence de l'aidant.

L'orthophonie est indiquée pour les maladies de mémoire.